



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le sept décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de SAINT DENIS LES REBAIS, sous la présidence de Monsieur Raymond LE CORRE, Maire.

**Présents** : Raymond LE CORRE - Didier LAPLAIGE - Hélène CATHALIFAUD – Benjamin TILLIET – Francis ANCELLE – Aurélie VERON – Sébastien RAHAULT - Alain STORME - Marie-Louise DAUPHANT - Karine VITALI - David PEREIRA TIMOTEO - Corinne PROFIT - Anne CHAIN-LARCHE - Jean-Pierre TARENTO

**Absents excuses** : Véronique LEVEQUE

**Calcul du quorum** : M. le Maire constate que le quorum est atteint, déclare l'assemblée en mesure de délibérer valablement et ouvre la séance.

**Recensement des pouvoirs** : /

**Secrétaire de séance** : Corinne PROFIT

- 
- **ADOPTE** et **SIGNE** le procès-verbal de la précédente réunion
  - **ACCEPTTE** le projet de travaux de construction d'un atelier technique et de réfection de la toiture de la mairie pour un montant total de 96 809,11 € HT et **SOLLICITE** le Conseil Départemental de Seine-et-Marne au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER) 2021.
  - **APPROUVE** le projet de rénovation de l'église pour un montant total de 589 633,23 € HT et sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021
  - **DECIDE** d'adopter le principe d'une coupure de l'éclairage public dont les plages horaires seront déterminées par arrêté.
  - **DESIGNE** Madame Corinne PROFIT, élue référente Titulaire pour le PLUi et Madame Karine VITALI, élue référente Suppléante pour le PLUi
  - **PREND ACTE** du rapport établi par le S2E 77 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable afférent à l'exercice 2019.
  - **DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au contrat-groupe pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL au taux de 6,80 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire



Le Maire,

Raymond LE CORRE